

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

VILLE DE BETHUNE

PROCES-VERBAL DE SEANCE N°19
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023

Nombre de Conseillers : 35

Présents à la séance : 27

Date d'affichage de la convocation : le 14 mars 2023

Liste des délibérations publiée et affichée : le 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier GACQUERRE, Maire, suivant convocation faite le 14 mars 2023.

Étaient présents : M. GACQUERRE, M. GIBSON, Mme LOISEAU, M. ELAZOUZI, M. BARRE, Mme BOULART, M. SCALONE, Mme BERTOUX, Mme BERROYER, Mme IMBERT, Mme BREUVART PETITPAS, Mme PHILIS, Mme DESCAMPS, M. JEVTOVIC, M. SOLHEID, Mme HARFAUX HAELEWYN, Mme CHOCHOI, Mme SOLER, M. KWARTNIK, M. BRIGE, M. DEKEYSER, Mme GOTTRAND, M. DELESTREZ, M. SAINT-ANDRE, Mme CAPELLE, M. MAESELE, Mme HELLE

Avait donné pouvoir : M. PERRIN (a donné pouvoir à Mme BERTOUX), M. CORDONNIER (a donné pouvoir à M. GIBSON), Mme BEIGNIER (a donné pouvoir à Mme LOISEAU), M. DOUALLE (a donné pouvoir à M. ELAZOUZI), Mme LEROY (a donné pouvoir à Mme DESCAMPS)

Étaient absents : M. DAEMS, M. CAUET, Mme DELBART

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un Secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme Béatrice BERROYER ayant été désignée pour remplir les fonctions les a acceptées.

M. le Président ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES JURIDIQUES ETAT-CIVIL ET ASSEMBLEES

5-01 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 décembre 2022

FINANCES CONTROLE DE GESTION ET DE L'EVALUATION

2-01 Vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 (DOB) sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

2-02 Approbation des rapports du 13 décembre 2022 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys Romane

AFFAIRES JURIDIQUES ETAT-CIVIL ET ASSEMBLEES

5-02 SIVOM de la Communauté du Béthunois - Désignation des délégués titulaires et suppléants de la Ville de Béthune au sein du Comité Syndical – Modification

5-03 Association Habitat et Insertion - Conseil d'Administration - Désignation des représentants de la Ville

5-04 Institut Universitaire de Technologie (IUT) - Désignation de représentants de la ville de Béthune au Conseil d'Administration

AMENAGEMENT URBAIN

9-01 Désaffectation de la voirie située entre l'ex-patinoire et l'ancienne chaufferie au Mont Liebaut

9-02 Désaffectation d'une partie du domaine public en nature de trottoir rue du Maréchal Lyautey

9-03 Convention de servitudes avec ENEDIS portant sur le terrain cadastré BH 606 rue Fernand Bar

9-04 Centre Jean Monnet II - Résiliation de convention d'occupation et signature d'une nouvelle convention au profit de

9-05 Convention de mise à disposition d'un garage au profit de Régularisation

9-06 Accord de démolition de logements sociaux Pas-de-Calais Habitat - Foyer Féminin 17 Bd de Flandre

9-07 Pas-de-Calais Habitat - Garantie communale d'emprunt - Réhabilitation de 30 logements 9-11-13 boulevard de Luxembourg

9-08 Centre Jean Monnet II - - Avenant à la convention d'occupation précaire - Restitution de bureaux

9-09 Désaffectation et déclassement d'une partie de la voirie en nature de trottoir, rue de Budapest

9-10 Ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement de la voirie sise rue de Budapest

DEMOCRATIE DE PROXIMITE ET COHESION SOCIALE

7-01 Contrat de Ville - Programmation 2023

7-02 Subvention pour l'accompagnement au poste d'adulte relais

PATRIMOINE HISTORIQUE

14-01 Comité Consultatif Patrimoine Mémoire et Tourisme - Modification du représentant de l'association des Amis du musée de Béthune et de l'ESTRACELLES à Beuvry, du collège des techniciens et du collège des élus

14-02 Participation financière de la Ville de Béthune aux visites guidées des écoles publiques de Béthune - Convention avec l'Office du Tourisme intercommunal de Béthune Bruay-Renouvellement - Année 2023

14-03 Mapping Régional - Edition 2023 - - Subvention exceptionnelle

14-04 Mapping Régional - Edition 2023 - - Subvention exceptionnelle

VIE LOCALE

8-01 Théâtre Municipal / Le Poche - Tarification des consommations de bar

8-02 Redevance de location et mise à disposition – Théâtre Municipal / Le Poche

8-03 Exonération de droits de place -

8-04 Reconduction du marché du livre d'occasion - Convention de partenariat avec - Année 2023

8-05 Occupation du domaine public - Tarif Braderie 2023

CADRE DE VIE

10-01 - Convention d'insertion par l'emploi - Collecte des encombrants 2023 – Régularisation

10-02 Installation de la cabane "Château d'eau" à la gare d'eau - Contrat de coproduction avec l'association Kraft

MAITRISE D'OUVRAGE CONDUITE OPERATION GESTION ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE

13-01 Construction de la résidence services seniors "La Flânerie" - Prise en charge des frais d'extension du réseau public de distribution d'électricité rue du Beau Marais

13-02 Contribution aux frais d'extension du réseau public de distribution d'électricité rue Fleming

ORGANISATION ET QUALITE

1-01 La Poste - Contrat Boite postale FLEXIGO – Régularisation

1-02 Collecte et traitement des déchets non-ménagers produits par les services municipaux - Convention relative à la collecte des déchets soumis au versement de la redevance spéciale avec la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys Romane - Avenants - Régularisation

RESSOURCES HUMAINES

3-01 Mise à disposition de service en lien avec la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois-Lys Romane

AFFAIRES JURIDIQUES ETAT CIVIL ET ASSEMBLEES

II- Compte rendu des décisions prises par le Maire

AFFAIRES JURIDIQUES ETAT CIVIL ET ASSEMBLEES

5-01 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 décembre 2022

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur GACQUERRE faire l'exposé du projet de délibération 5-01.

Pas d'observation de la part des membres de l'assemblée.

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 décembre 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte publié sur le site internet de la collectivité le 30 mars 2023.

FINANCES CONTROLE DE GESTION ET DE L'EVALUATION

2-01 Vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 (DOB) sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

L'assemblée délibérante :

OBSERVE sur écran une présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire.

ENTEND Monsieur GIBSON faire l'exposé du projet de délibération 2-01.

CONSTATE L'organisation du débat.

APPROUVE la présente délibération.

Lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire, Les points abordés par Monsieur GIBSON ont été les suivants :

- les ressources humaines avec la répartition des agents, la pyramide des âges, la parité femmes/hommes, la politique d'accueil des stagiaires, et les 122 métiers différents au sein de la ville de Béthune,
- le contexte national et local, économique et financier, les contraintes financières, et la fermeture de Bridgestone,
- le compte administratif, et les résultats de l'exercice 2022,
- le budget primitif 2023, les 2 axes stratégiques, le plan d'actions reposant sur les 7 piliers, le projet Béthune 2032, les 3 objectifs, la construction du budget, les grandes masses du budget 2023, la préservation du pouvoir d'achat des béthunois, le contexte fiscal, et le vote des taux 2023,
- le budget de fonctionnement 2023, le service public de qualité maintenu malgré le contexte économique et social, les subventions aux associations, l'évènementiel et les 58 projets portés par la ville de Béthune, et la mise en service du Centre de Supervision Urbain,
- le budget d'investissement 2023, la dette en baisse continue et son évolution, les projets structurants : l'équipement mixte en cœur de quartier du Mont Liébaut, l'écoquartier de l'horlogerie, la zone commerciale La Rotonde, l'église Saint Vaast, l'Hôtel de Ville, le city stade Victor Hugo, les médiathèques, le parc A. Beuvry, la poursuite du déploiement de la vidéoprotection, le passage en LED, le réseau de chaleur urbain, le diagnostic énergétique des bâtiments scolaires, la poursuite du plan 3 000 arbres, le changement du sol de la salle Victor Hugo, les abords du collège George Sand, les travaux dans les écoles, l'optimisation des services techniques, la rénovation de 3 terrains de tennis extérieurs, les travaux de voirie dont les rues du Rabat et du Turbeauté,

et en synthèse, la non-augmentation des impôts, le budget volontariste face à la crise, les 12.6 M€ d'investissement pour l'embellissement de la ville, le maintien et le développement des services publics pour tous.

ECHANGES entre MM. MAESELE – SAINT-ANDRE -- HELLE – CAPELLE – GACQUERRE et GIBSON sur les différents points présentés par Monsieur GIBSON, notamment :

- les dépenses du personnel élevées,
- les nombreux équipements de la collectivité,
- les impôts des béthunois,
- la fiscalité « Ville »,
- la fiscalité « du SIVOM » à la suite du transfert de la compétence de la voirie et de l'entretien,
- la GEMAPI,
- le Centre de Supervision Urbain,
- l'écoquartier,
- la fin des contrats aidés par l'Etat,
- les projets écologiques, l'urgence climatique, et les publicités lumineuses,
- la sécurité, la prévention et l'armement de la Police Municipale,
- la démocratie participative ou/et représentative,
- l'animation des conseils de quartiers,
- les violences intra-familiales,
- le commerce à Béthune,
- l'éducation,
- le rétablissement de la confiance.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte publié sur le site internet de la collectivité le 30 mars 2023.

2-02 Approbation des rapports du 13 décembre 2022 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys Romane

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur GIBSON faire l'exposé du projet de délibération 2-02.

APPROUVE l'évaluation :

- du transfert de charges relative aux compétences facultatives rétrocédées aux communes figurant dans le rapport n°1 de la CLECT du 13 décembre 2022,
- du transfert de charges relative à la voirie communale BHNS figurant dans le rapport n°2 de la CLECT du 13 décembre 2022,
- du transfert de charges relative aux zones d'activité économique figurant dans le rapport n°3 de la CLECT du 13 décembre 2022,
- et du transfert de charges relative à l'activité d'équithérapie figurant dans le rapport n°4 de la CLECT du 13 décembre 2022.

ECHANGES entre MM. HELLE – GIBSON – GACQUERRE sur :

- le transfert des voiries du réseau BHNS - Bulle 2 (application de la loi).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte publié sur le site internet de la collectivité le 30 mars 2023.

AFFAIRES JURIDIQUES ETAT CIVIL ET ASSEMBLEES

5-02 SIVOM de la Communauté du Béthunois - Désignation des délégués titulaires et suppléants de la Ville de Béthune au sein du Comité Syndical – Modification

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur GIBSON faire l'exposé du projet de délibération 5-02.

AUTORISE le remplacement de :

- Madame Hélène SAM, 20ème déléguée titulaire par Monsieur Patrick DELESTREZ,
- et Monsieur Stéphane SAINT-ANDRÉ, 24ème délégué titulaire par Madame Virginie CAPELLE,

Nombre de votants : 32

blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrage exprimés : 32

Avec 32 voix sur 32 votants, Monsieur Patrick DELESTREZ et Madame Virginie CAPELLE sont désignés délégués titulaires au sein du Comité syndical du SIVOM de la Communauté du Béthunois.

ECHANGES entre MM. CAPELLE – GACQUERRE – GIBSON et SAINT-ANDRE sur :

- le remplacement de Monsieur SAINT-ANDRE par Madame CAPELLE au sein du Comité Syndical du SIVOM de la Communauté du Béthunois.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte publié sur le site internet de la collectivité le 30 mars 2023.

5-03 Association Habitat et Insertion - Conseil d'Administration - Désignation des représentants de la Ville

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur GIBSON faire l'exposé du projet de délibération 5-03.

DESIGNE un représentant suppléant au sein de l'association Habitat et Insertion pour la durée du mandat, en remplacement de Madame Hélène SAM et dont la liste réactualisée est composée de :

- d'un représentant titulaire : Hakim ELAZOUZI
- et d'un représentant suppléant : Corentin BRIGE

Avec 32 voix pour sur 32 votants, MM. Hakim ELAZOUZI et Corentin BRIGE, ont été élus en qualité de représentants de la Ville de Béthune au sein de l'association Habitat et Insertion.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte publié sur le site internet de la collectivité le 30 mars 2023.

5-04 Institut Universitaire de Technologie (IUT) - Désignation de représentants de la ville de Béthune au Conseil d'Administration

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur GIBSON faire l'exposé du projet de délibération 5-04;

DESIGNE une représentante suppléante de la Ville de Béthune au sein du Conseil d'Administration de l'Institut Universitaire de Technologie et dont la liste réactualisée est composée de :

- Représentant titulaire : Christophe DOUALLE
- Représentante suppléante : Ginette LOISEAU

Avec 32 voix pour sur 32 votants, MM. Christophe DOUALLE et Ginette LOISEAU ont été élus en qualité de représentants de la Ville de Béthune au sein du Conseil d'Administration de l'Institut Universitaire de Technologie de Béthune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte publié sur le site internet de la collectivité le 30 mars 2023.

AMENAGEMENT URBAIN

9-01 Désaffectation de la voirie située entre l'ex-patinoire et l'ancienne chaufferie au Mont Liebaut

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur DEKEYSER faire l'exposé du projet de délibération 9-01.

DECIDE la désaffectation des emprises foncières concernées, parties des parcelles cadastrées AZ 239, AX 1031 et AX 1034,

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires dans le cadre de la procédure de désaffectation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte publié sur le site internet de la collectivité le 30 mars 2023.

9-02 Désaffectation d'une partie du domaine public en nature de trottoir rue du Maréchal Lyautey

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur DEKEYSER faire l'exposé du projet de délibération 9-02.

DECIDE la désaffectation de l'emprise foncière concernée,

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires dans le cadre de la procédure de désaffectation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte publié sur le site internet de la collectivité le 30 mars 2023.

9-03 Convention de servitudes avec ENEDIS portant sur le terrain cadastré BH 606 rue Fernand Bar

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur DEKEYSER faire l'exposé du projet de délibération 9-03.

AUTORISE :

- la société ENEDIS à effectuer les travaux nécessaires pour la pose d'une canalisation souterraine, rue Fernand BAR,

- M. le Maire ou son représentant, à signer la convention de servitudes et ses éventuels avenants, consentie au profit de la société ENEDIS, prenant effet à date de signature et pendant toute la durée des ouvrages,

- que l'ensemble des frais seront à la charge de la société ENEDIS, notamment la publication de la convention à la conservation des hypothèques par l'étude notariale en charge de la rédaction de l'acte.

ECHANGES entre MM. HELLE et GIBSON sur :

- le chantier du bassin d'orage.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte publié sur le site internet de la collectivité le 30 mars 2023.

9-04 Centre Jean Monnet II - Résiliation de convention d'occupation et signature d'une nouvelle convention au profit de

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur DEKEYSER faire l'exposé du projet de délibération 9-04.

AUTORISE :

- la résiliation de la convention d'occupation précaire et gratuite des locaux sis Centre Jean MONNET II, 3 place de l'Europe, entrée B, 1er étage, bureaux 1-2-4, d'une superficie de 10 m² chacun,
- et M le Maire ou son représentant à signer une nouvelle convention d'occupation précaire et gratuite d'un local sis Centre Jean MONNET II, cellule 26, Entrée C, 3ème étage d'environ 80 m² et ses éventuels avenants, avec

PRECISE que la nouvelle convention d'occupation précaire et gratuite prend effet à compter du 15 septembre 2022 et ce, jusqu'à la démolition du bâtiment, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant le respect d'un préavis de quinze jours.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte non publié sur le site internet de la collectivité.

9-05 Convention de mise à disposition d'un garage au profit de
- Régularisation

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur DEKEYSER faire l'exposé du projet de délibération 9-05.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant, à signer la convention, et ses éventuels avenants, de mise à disposition relevant du domaine public communal, précaire et gratuite à compter du 1^{er} janvier 2023, d'un garage d'environ 30 m² situé dans l'enceinte du complexe sportif des 8Ter/Cheminot au profit de

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte non publié sur le site internet de la collectivité.

9-06 Accord de démolition de logements sociaux Pas-de-Calais Habitat - Foyer Féminin 17 Bd de Flandre

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur DEKEYSER faire l'exposé du projet de délibération 9-06.

DECIDE d'autoriser la démolition du bâtiment sis 17, boulevard de Flandre.

ECHANGES entre MM. HELLE et GACQUERRE sur :

- la démolition du bâtiment actuellement vide.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte publié sur le site internet de la collectivité le 30 mars 2023.

9-07 Pas-de-Calais Habitat - Garantie communale d'emprunt - Réhabilitation de 30 logements 9-11-13 boulevard de Luxembourg

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur DEKEYSER faire l'exposé du projet de délibération 9-07.

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 899 285,00 €, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°112046. Il concerne la réhabilitation de 30 logements situés à Béthune 9-11-13 boulevard de Luxembourg.

DECIDE que la garantie de la Collectivité est accordée pour une durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Béthune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer tout acte à intervenir et notamment la convention entre Pas-de-Calais Habitat et la ville.

PRECISIONS APPORTEES par Monsieur GACQUERRE sur :

- un moment de convivialité à prévoir par les locataires,
- et à la suite de nombreuses réclamations, une mise en œuvre de travaux sur d'autres biens appartenant à Pas-de-Calais Habitat.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte publié sur le site internet de la collectivité le 30 mars 2023.

9-08 Centre Jean Monnet II -
Restitution de bureaux

- Avenant à la convention d'occupation précaire -

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur DEKEYSER faire l'exposé du projet de délibération 9-08.

DECIDE d'autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition à titre précaire à compter du 1^{er} novembre 2021, au profit de _____, sise à Béthune (62400), Centre Jean MONNET II, place de l'Europe, Entrée C, Niveau 1, cellule 24, bureau 11.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte non publié sur le site internet de la collectivité.

9-09 Désaffectation et déclassement d'une partie de la voirie en nature de trottoir, Rue de Budapest

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur DEKEYSER faire l'exposé du projet de délibération 9-09.

APPROUVE la désaffectation de l'emprise foncière concernée,

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires dans le cadre de la procédure de désaffectation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte publié sur le site internet de la collectivité le 30 mars 2023.

9-10 Ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement de la voirie sise rue de Budapest

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur DEKEYSER faire l'exposé du projet de délibération 9-10.

APPROUVE le principe de la procédure de déclassement du domaine public de la rue Budapest,

AUTORISE Mr le Maire :

- à organiser une enquête publique nécessaire au déclassement d'une partie de la rue Budapest (places de parking sur l'arrière du bâtiment),

- ou son représentant, à signer les actes à intervenir,

PRECISE que sur le déclassement d'une partie de la rue Budapest sera prononcé par délibération à l'issue de l'enquête publique.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte publié sur le site internet de la collectivité le 30 mars 2023.

DEMOCRATIE DE PROXIMITE ET COHESION SOCIALE

7-01 Contrat de Ville - Programmation 2023

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur ELAZOUZI faire l'exposé du projet de délibération 7-01.

APPROUVE la programmation 2023 du Contrat de Ville,

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant :

- à signer les demandes de subventions auprès de l'État,
- de solliciter de l'État, de la Région, du Département, de la Caisse d'Allocations Familiales, du Fonds Social Européen et de tout autre organisme, les subventions pertinentes,
- à signer toutes les conventions et leurs éventuels avenants avec les organismes financeurs ou organismes relais permettant l'attribution des subventions sollicitées.

ECHANGES entre MM. ELAZOUZI – CAPELLE – IMBERT – GACQUERRE sur :

- la synthétisation des 24 projets,
- les professionnels au sein des associations,
- la jeunesse béthunoise,
- le soutien supplémentaire aux femmes et le CDIFF,
- le conseil municipal des jeunes,
- la réflexion d'un forum « des bénévoles ou du bénévolat »,
- l'écriture d'un guide « du nouvel arrivant ou du nouvel habitant ».

Des remerciements pour la reprise du monde associatif à la suite de la COVID-19.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte non publié sur le site internet de la collectivité.

7-02 Subvention pour l'accompagnement au poste d'adulte relais

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur ELAZOUZI faire l'exposé du projet de délibération 7-02.

DECIDE d'attribuer la subvention,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant, à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de ses éventuels avenants.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte non publié sur le site internet de la collectivité.

PATRIMOINE HISTORIQUE

14-01 Comité Consultatif Patrimoine Mémoire et Tourisme - Modification du représentant de l'association des Amis du musée de Béthune et de l'ESTRACELLES à Beuvry, du collège des techniciens et du collège des élus

L'assemblée délibérante :

ENTEND Madame BERTOUX faire l'exposé du projet de délibération 14-01.

NOMME :

- en remplacement de Monsieur Daniel BRETTE, Monsieur Jean-Claude DANRE, en tant que représentant de l'association Les Amis du musée de Béthune et de l'ESTRACELLES à Beuvry au sein du collège des représentants des associations béthunoises,
 - en remplacement de Madame Adélaïde GANGA DOUDY, Madame Sandrine DONCHEZ au sein du collège des techniciens,
 - en remplacement de Madame Hélène SAM, Monsieur Fernand DEKEYSER au sein du collège des élus,
- ACTE que le comité consultatif se réunira à intervalle régulier et dont la fréquence pourra varier en fonction des sujets en cours d'études et dans tous les cas, il pourra être consulté à l'initiative de Monsieur le Maire, sur toute question ou tout projet intéressant la valorisation du patrimoine béthunois et sur les enjeux économiques associés, tels que le soutien à l'économie touristique et résidentielle.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte publié sur le site internet de la collectivité le 30 mars 2023.

14-02 Participation financière de la Ville de Béthune aux visites guidées des écoles publiques de Béthune - Convention avec l'Office du Tourisme intercommunal de Béthune Bruay-Renouvellement - Année 2023

L'assemblée délibérante :

ENTEND Madame BERTOUX faire l'exposé du projet de délibération 14-02.

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat et ses éventuels avenants, avec l'Office de Tourisme Intercommunal de Béthune-Bruay pour l'année 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte publié sur le site internet de la collectivité le 30 mars 2023.

L'assemblée délibérante :

ENTEND Madame BERTOUX faire l'exposé du projet de délibération 14-03.

OCTROIE une subvention exceptionnelle au [redacted] d'un montant de [redacted],

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer une convention d'objectifs et ses éventuels avenants fixant les conditions d'utilisation de l'aide financière de la Ville.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte non publié sur le site internet de la collectivité.

L'assemblée délibérante :

ENTEND Madame BERTOUX faire l'exposé du projet de délibération 14-04.

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle à [redacted] d'un montant de [redacted]

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer une convention d'objectifs et ses éventuels avenants, fixant les conditions d'utilisation de l'aide financière de la Ville.

ECHANGES entre MM. BERTOUX – CAPELLE – GACQUERRE sur :

- l'opportunité de la présence du [redacted] lors du mapping régional organisé le 6 mai 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte non publié sur le site internet de la collectivité.

VIE LOCALE

8-01 Théâtre Municipal / Le Poche - Tarification des consommations de bar

L'assemblée délibérante :

ENTEND Madame BERTOUX faire l'exposé du projet de délibération 8-01.

APPROUVE les modifications de tarification des consommations des bars du Théâtre Municipal et du Poche à compter du 1^{er} mai 2023, conformément au tableau annexé.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte publié sur le site internet de la collectivité le 30 mars 2023.

8-02 Redevance de location et mise à disposition - Théâtre Municipal / Le Poche

L'assemblée délibérante :

ENTEND Madame BERTOUX faire l'exposé du projet de délibération 8-02.

DECIDE d'approuver les modifications des conditions de location et mise à disposition du Théâtre Municipal et du Poche et les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} mai 2023, conformément aux tableaux 1 et 2 ci-annexés,

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de mise à disposition d'un lieu de résidence artistique à intervenir et leurs éventuels avenants en annexe 3.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte publié sur le site internet de la collectivité le 30 mars 2023.

8-03 Exonération de droits de place -

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur GACQUERRE faire l'exposé du projet de délibération 8-03

ACCORDE la gratuité des lieux,

AUTORISE le remboursement des droits de place à hauteur de

PRECISIONS APORTEES par Monsieur GACQUERRE sur :

- l'acte correctif à la suite d'une polémique avec s'étant installé avec des animaux sauvages.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte non publié sur le site internet de la collectivité.

8-04 Reconduction du marché du livre d'occasion - Convention de partenariat avec
- Année 2023

L'assemblée délibérante :

ENTEND Madame BERTOUX faire l'exposé du projet de délibération 8-04.

ACCORDE la gratuité de l'emplacement aux exposants rue Grosse Tête, pour le marché aux livres d'occasion le dernier samedi de chaque mois, de 10h00 à 17h00, à compter du samedi 25 mars 2023 jusqu'au 28 octobre 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer avec

une

convention de partenariat qui fixera les obligations de chacun et ses éventuels avenants.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte anonymisé et publié sur le site internet de la collectivité le 30 mars 2023.

8-05 Occupation du domaine public - Tarif Braderie 2023

L'assemblée délibérante :

ENTEND Madame LOISEAU faire l'exposé du projet de délibération 8-05.

DECIDE l'application d'un tarif de 1,50 € le mètre linéaire, correspondant à l'acquittement des droits de place d'occupation du domaine public pour les commerçants sédentaires/non sédentaires, les associations à but non lucratif et les puciers pendant leurs installations sur la braderie.

INFORMATION REMISE par Monsieur ELAZOUZI :

- la braderie est prévue le samedi 13 mai 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte publié sur le site internet de la collectivité le 30 mars 2023.

CADRE DE VIE

10-01 encombrants 2023 – Régularisation

- Convention d'insertion par l'emploi - Collecte des

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur GIBSON faire l'exposé du projet de délibération 10-01.

DECIDE d'autoriser, pour régularisation, la signature de la convention et ses éventuels avenants avec _____, pour la gestion d'une « ressourcerie » sous la forme d'Atelier Chantier d'Insertion, pour un montant de _____ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte non publié sur le site internet de la collectivité.

10-02 Installation de la cabane "Château d'eau" à la gare d'eau - Contrat de coproduction avec l'association Kraft

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur KWARTNIK faire l'exposé du projet de délibération 10-02.

AUTORISE la signature du contrat de coproduction et ses éventuels avenants et le versement de la participation financière à l'installation de la cabane « le Château d'eau » pour un montant total de 6 924,00 € net au profit de l'association KRAFT, sise 183, rue du Jardin des Plantes à Lille (59000).

INFORMATION REMISE par Monsieur GACQUERRE :

Un Objet un peu insolite « design ». L'idée est de faire voyager les gens entre les parcs participant à l'opération « l'odyssée des cabanes ».

A découvrir !

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte publié sur le site internet de la collectivité le 30 mars 2023.

13-01 Construction de la résidence services seniors "La Flânerie" - Prise en charge des frais d'extension du réseau public de distribution d'électricité rue du Beau Marais

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur GIBSON faire l'exposé du projet de délibération 13-01.

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer la contribution financière et le paiement d'un montant de 6 418,38 € TTC au profit de ENEDIS-Groupe Trésorerie Accueil Distributeur, sis 464, avenue du Maréchal JUIN, centre 514 à Béthune (62400).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte publié sur le site internet de la collectivité le 30 mars 2023.

13-02 Contribution aux frais d'extension du réseau public de distribution d'électricité rue Fleming

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur GIBSON faire l'exposé du projet de délibération 13-02.

DECIDE d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la contribution financière et le paiement d'un montant de 3 643,92 € TTC au profit de ENEDIS-Groupe Trésorerie Accueil Distributeur, sis 464, avenue du Maréchal JUIN, centre 514 à Béthune (62400).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte publié sur le site internet de la collectivité le 30 mars 2023.

1-01 La Poste - Contrat Boite postale FLEXIGO – Régularisation

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur SCALONE faire l'exposé du projet de délibération 1-01.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer pour régularisation le contrat et d'autoriser le paiement des factures de la société La Poste pour un montant global de 118,80 € TTC.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte publié sur le site internet de la collectivité le 30 mars 2023.

1-02 Collecte et traitement des déchets non-ménagers produits par les services municipaux - Convention relative à la collecte des déchets soumis au versement de la redevance spéciale avec la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys Romane - Avenants - Régularisation

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur SCALONE faire l'exposé du projet de délibération 1-02.

DECIDE d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer, pour régularisation, les avenants à la convention de redevance spéciale permettant l'enlèvement et la valorisation des déchets non ménagers, recyclables ou non, ainsi que les contrats fixant le volume des cuves attribuées à chaque bâtiment municipal et de leurs éventuels avenants.

PRECISIONS APORTEES par Monsieur GACQUERRE sur :

- la mise à jour de nos contrats existants,
- le ramassage des bacs noirs et jaunes,
- et la hausse de la collecte des déchets recyclables de 50 tonnes sur les 100 communes.

ECHANGES entre MM. HELLE et GACQUERRE sur :

- la collecte et le tri des déchets recyclables, restants, de résines plastiques, ultimes et organiques,
- le centre de tri basé sur Ruitz,
- le partenariat avec la nouvelle usine de tri et de valorisation prévue à Dunkerque.
- la valorisation du biogaz et la méthanisation,
- les rebus permettant la fabrication de briquettes énergétiques.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte publiée sur le site internet de la collectivité le 30 mars 2023.

RESSOURCES HUMAINES

3-01 Mise à disposition de service en lien avec la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys Romane

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur GACQUERRE faire l'exposé du projet de délibération 3-01

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre de mise à disposition de services partielle à compter du 1^{er} mai 2023 entre la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys Romane et la Ville de Béthune dans les conditions ci-annexées et ses éventuels avenants.

PRECISE que les dépenses et recettes correspondantes sont inscrites au Budget de la collectivité.

PRESENTATION faite par Monsieur GACQUERRE :

- de Madame Denise BOLLAERT, Chef de Cabinet,
- et de Monsieur Philippe FROMENTAUD, Directeur de Cabinet,

employés de la Communauté de l'Agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys Romane.

ECHANGES entre MM. SAINT-ANDRE – GACQUERRE sur :

- l'organisation interne et les nombreuses missions confiées au Cabinet.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acte publié sur le site internet de la collectivité le 30 mars 2023.

II- Compte rendu des décisions prises par le Maire

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur GACQUERRE faire l'exposé du compte rendu des décisions.

Le Conseil Municipal PREND ACTE.

ECHANGES entre MM. BERTOUX – SAINT-ANDRE – HELLE – CAPELLE - GACQUERRE sur :

- le buste du Général De Gaulle,
- la transformation des médiathèques,
- la protection fonctionnelle des agents de la Police Municipale.

Monsieur GACQUERRE, Président de séance, remercie l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Béthune, le 20 mars 2023.

Le Maire,



Olivier GACQUERRE



La Secrétaire de Séance



Béatrice BERROYER

Le Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal du 20 mars 2023 sera présenté à l'assemblée délibérante du 7 avril 2023 pour approbation.

Le Procès-Verbal n°19 du 20 mars 2023 a été adopté en séance du Conseil Municipal du 7 avril 2023.

Aucune observation.

Étaient présents :

M. GACQUERRE, M. GIBSON, Mme LOISEAU, M. ELAZOUZI, Mme BOULART, M. SCALONE, Mme BERTOUX, M. PERRIN, Mme BERROYER, M. CORDONNIER, Mme IMBERT, Mme BREUVART PETITPAS, Mme PHILIS, Mme DESCAMPS, M. JEVTOVIC, M. SOLHEID, Mme HARFAUX HAELEWYN, Mme SOLER, M. DOUALLE, M. KWARTNIK, M. BRIGE, Mme LEROY, M. DEKEYSER, Mme GOTTRAND, Mme CAPELLE, M. MAESELE, Mmè HELLE

Avaient donné pouvoir :

M. BARRE (a donné pouvoir à M. GACQUERRE), Mme CHOCHOI (a donné pouvoir à Mme. LOISEAU), Mme BEIGNIER (a donné pouvoir à Mme BOULART), M. DELESTREZ (a donné pouvoir à Mme BERTOUX), M. SAINT-ANDRE (a donné pouvoir à Mme CAPELLE)

Étaient absents :

M. DAEMS, M. CAUET, Mme DELBART

Secrétaire de séance : Mme Maryse BERTOUX

Le Maire,



Olivier GACQUERRE

La Secrétaire de Séance
du 7 avril 2023,



Maryse BERTOUX
